



Message à destination des élèves, étudiants et parents à l'occasion de la rentrée de novembre.

Mesdames, Messieurs,

Les cours reprendront aux horaires habituels ce lundi 2 novembre 2020. Un hommage sera rendu à Samuel PATY au cours de la matinée suivant les modalités arrêtées par les autorités de l'Education Nationale (Minute de silence et lecture de la lettre de Jaurès aux instituteurs). Un temps pédagogique autour des valeurs de la République et de son Ecole sera mené avec les élèves au cours du mois de novembre.

Sur le plan sanitaire, de nouvelles mesures doivent trouver leur pleine mise en place pour le 9 novembre 2020 (date officielle communiquée dans le nouveau protocole sanitaire). Des réflexions vont être menées dès ce début de semaine avec les équipes enseignantes pour envisager les aménagements adéquats pour mettre en œuvre le protocole sanitaire et la continuité pédagogique. Les règles de circulation, d'aération, de nettoyage seront mises en place au plus vite dans la semaine. Les représentants des parents d'élèves et des jeunes seront associés à ces réflexions à travers le conseil d'administration du lycée qui se réunit cette première semaine de rentrée. Les décisions en terme d'aménagements seront communiquées en fin de semaine prochaine.

L'attestation de déplacement scolaire permettant aux parents d'accompagner leur enfant au lycée est d'ores et déjà téléchargeable sur l'espace parent de Pronote (rubriques informations personnelles / documents à télécharger). En cas de difficulté technique, elle peut également être retirée par l'élève au secrétariat de scolarité. Des attestations de déplacements pour les élèves et étudiants seront probablement distribués ce lundi 02 novembre.

Attention ! les contacts établis avec le restaurant du CROUS indiquent qu'il ne proposera que des repas à emporter. Les nouvelles recommandations sanitaires font qu'il est dans l'impossibilité d'ouvrir. La direction du restaurant a demandé une dérogation au titre de l'accueil des lycéens, sans réponse positive portée à notre connaissance.

Enfin, je vous rappelle que si un jeune s'est avéré positif à un test COVID, il ne peut reprendre que sur avis favorable de son médecin. Par ailleurs, un jeune étant « cas contact » ou présentant des symptômes ne peut reprendre sans avoir effectué un test négatif au COVID. Les élèves dits vulnérables (présentant des pathologies reconnues comme leur interdisant la fréquentation d'un établissement scolaire) doivent rester chez eux, entrer en contact avec leur professeur principal et leur CPE pour mettre en place au mieux la continuité pédagogique.

Je rappelle chacun à ses responsabilités en matière de gestes barrière. Depuis la rentrée de septembre, les personnes récalcitrantes sont régulièrement reprises. Désormais, le non-respect de ces règles pourra entraîner punitions, voire sanctions de façon plus systématique. Je veux croire que l'évolution actuelle de la situation sanitaire incitera chacun à agir correctement en la matière.

Dans le contexte actuel particulièrement complexe, je vous souhaite une bonne rentrée et de prendre soin de vous et de vos proches.

Le proviseur

Amand Riquier